



PROCES VERBAL
N°27/CNCMP/2016
DU 22/06

L'an deux mille seize et le mercredi vingt-deux Juin à douze heures, le Comité Permanent de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés Publics, s'est réuni en session ordinaire, sur convocation de son président, Monsieur Ahmed Baba Moulaye Zeine.

Etaients présents :

- Mohamed Abdellahi Zeine, membre du CP
- Brahim Hamed, membre du CP
- Ciré Amadou, membre du CP
- Raifa Kassim, membre du CP
- Maalouma Limam Dahi, membre du CP
- Abderrahmane Abdoul, représentant contrôle financier.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS
SOVERAINETE

1°-Examen du projet d'avenant au marché relatif à la construction d'un terrain omnisport dans la commune de Ould Yengé, portant réalisation de travaux supplémentaires ; *réf lettre n°270/CPMP/Souv* reçue le 21 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer pour un montant de 6.668.545 UM TTC sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

2°-Examen du projet d'avenant n°1 au marché relatif à la construction d'une école fondamentale à M'bout, portant réalisation de travaux supplémentaires ; *réf lettre n°269/CPMP/Souv* reçue le 21 juin 2016.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet d'avenant.
Motif : montant supérieur au seuil de l'avenant.*

3°-Examen du projet d'avenant n°1 au marché relatif à la construction d'un marché municipale dans la commune de Maghama, portant réalisation de travaux supplémentaires ; *réf lettre n°268/CPMP/Souv* reçue le 21 juin 2016.

(Handwritten signatures and initials)

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet d'avenant à passer pour un montant de 1.231.750 UM TTC sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

4°-Examen du Plan de Passation des Marchés publics du comité National de l'Initiative pour la transparence des Industries Extractives ; réf lettre n°271/CPMP/Souv reçue le 20 juin 2016

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit PPM pour l'année 2016.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS SOCIAUX

5°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux au profit du centre hospitalier mère et enfant, réf lettre n°255/CPMP/Ss reçue le 20 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution des lots comme suit :

- *Lot 1 : infructueux*
- *Lot 2 (mobilier de bureau) au groupement d'entreprises GSM/INSAV pour un montant de 71.334.200 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines ;*
- *Lot 3 : (groupe électrogène) au groupement d'entreprise COTRAM/GEMI pour un montant de 9.860.000 UM TTC et un délai d'exécution de quinze (15) semaines.*

6°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques et financières relatives à la fourniture, l'installation et la mise en service d'équipements médicaux au profit de l'hôpital Cheikh Zaid, réf lettre n°253/CPMP/Ss reçue le 20 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ledit rapport d'évaluation des offres techniques et financières proposant l'attribution des lots comme suit :

- *Lot 1 à l'entreprise ELKHEIR pour un montant de 158.886.587 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;*
- *Lot 2 à l'entreprise GLP pour un montant de 17.400.000 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;*
- *Lot 3 à l'entreprise ELKHEIR pour un montant de 12.562.278 UM TTC et un délai de livraison de quinze (15) semaines ;*

7°-Examen du rapport d'évaluation des offres techniques relatives à l'étude sur la promotion du haut débit, réf lettre n°245/CPMP/Ss reçue le 15 juin 2016.

Décision

*Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit rapport d'évaluation des offres techniques au motif que l'évaluation n'est pas conforme à la demande de propositions.
Exemple : la grille d'évaluation appliquée n'est pas celle qui figure dans la demande de propositions.*

8°/-Examen de la décision de la CPMP/Ss de rendre infructueux l'appel d'offres relatif aux travaux de réhabilitation du bâtiment B du centre de formation et de perfectionnement postal de MAURIPOST, réf lettre n°254/CPMP/Ss reçue le 20 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur la décision de la CPMP/Ss de rendre infructueux ledit appel d'offres

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DES SECTEURS DES INFRASTRUCTURES

9°/-Examen du complément d'informations relatif au projet de marché par entente directe pour le suivi des travaux du Projet de Rénovation et de restructuration de la ville Tintane; réf lettre n°0/CPMP/Si reçue le 08 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'approuve pas ledit projet de marché d'entente directe au motif que le complément d'informations demandé n'est pas fourni.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SACC

10°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition d'équipements audiovisuels au profit de la TVM-SA ; réf lettre n°062/CPMP/SACC reçue le 14 juin 2016.

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas le recours à cette procédure dérogatoire.

11°/-Examen du projet de marché par entente directe relatif à l'acquisition d'un lot d'équipements de production, de transmission et de reportage au profit de la Radio-Mauritanie ; réf lettre n°061/CPMP/SACC reçue le 14 juin 2016

Décision

Les éléments fournis ne justifient pas le recours à cette procédure dérogatoire.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/DPEF

12°/-Examen du projet de marché relatif à l'acquisition de fournitures scolaires au profit d'élèves du fondamental et du collège ; réf lettre n°041/CPMP/DPEF reçue le 21 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP n'a pas d'objection sur ledit projet de marché à passer avec le groupement COTRAM Sarl /KMMC pour un montant hors taxes de 685.948,67 USD avec un crédit d'impôts de 92.701.048 UM et un délai d'exécution de trois (03) mois sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS/SOMELEC

13%-Examen de la demande de propositions relative au recrutement d'un consultant pour réaliser un plan d'investissement prioritaire pour la réalisation de centrales hybrides et de lignes électriques 90 kv et 33kv et postes associés ; réf lettre n°778/CPMP/SOMELEC reçue le 07 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

14%-Examen de la demande de propositions relative au recrutement d'un consultant pour le contrôle, la supervision et le suivi des travaux de réalisation de la ligne électrique 90 kv entre Alég-Boutlimit et Alég-Sangravé et des postes associés ; réf lettre n°777/CPMP/SOMELEC reçue le 07 juin 2016.

Décision

Sur la base des informations fournies, la CNCMP approuve ladite demande de propositions sous réserve de l'accord du bailleur de fonds.

LE PRESIDENT

AHMED BABA MOULAYE ZEINE

- Mohamed Abdellahi Zeine
- Brahim Hamed
- Ciré Amadou
- Raifa Kassim
- Maalouma Limam Dahi



Le représentant du contrôle financier

- Abderrahmane Abdoul